



# Le grain de sable

Septembre 1997

## Faut-il des ralentisseurs ?...

Des tribus barbares offraient jadis à leurs idoles des sacrifices humains.  
De nos jours, les peuples "civilisés" ne font pas mieux.  
Chaque jour, en effet, des victimes sont immolées sur l'autel de "La Vitesse".

Dans notre village,  
les excès de vitesse sont de plus en plus fréquents.  
Faut-il attendre l'accident, pour réagir?  
Plusieurs personnes nous ont fait part de leur inquiétude à ce sujet.

Les dimensions de notre commune devraient faciliter le dialogue.  
Que chacune ou chacun exprime donc son opinion!  
Nos élus municipaux sont là pour nous entendre  
et pour décider des mesures qui conviennent.

Nous savons que différents moyens existent  
et peuvent être mis en oeuvre,  
afin que soit respectée la vie.

J-C.LEGRAND

### LE DROIT D'ALLER EN VELO

Nous pouvons suivre les étapes du Tour de France, assis dans un fauteuil. Mais si nous voulons nous rendre, en vélo, à MAROLLES, CHATENAY ou MISY, il nous faut risquer notre peau! Impossible aussi de laisser les enfants partir un peu à l'aventure. Tel est le règne de l'automobile. Telle est la tyrannie du transport routier.

Rien ne semble être fait pour la sécurité des cyclistes. Il est vrai qu'ils ne consomment pas de pétrole!... Mais ils ne coûtent rien à l'état, au département ni à la commune. On ne peut pas dire cela de la circulation automobile. Selon "La République de Seine-et-Marne" (n° 6754 du 11 août 1997), notre département serait en retard pour ce qui concerne le réseau cyclable.

Pourtant, le vélo ne pollue pas. Il ne fait pas de bruit. Il ne détériore pas les chaussées ni les trottoirs. Il n'est pas encombrant. Il respecte la vitesse réglementaire. A beaucoup (jeunes et moins jeunes) il permet une certaine autonomie. Et, par-dessus tout, le vélo est un excellent moyen de rester en bonne santé.

F.PARQUEVILLE

# la réponse du député :

En date du 5 septembre, suite aux lettres reçues, Monsieur Christian JACOB, député de notre circonscription (PROVINS), adressait un courrier au C.E.R.E.C. En voici les lignes principales:

"... le passage incessant de poids lourds au coeur du village est inacceptable."

"... la déviation du village apparait comme la seule solution de bon sens, politiquement, sachant que le coût budgétaire empêche d'en faire une priorité immédiate."

"... un passé de syndicaliste agricole m'a enseigné les vertus de l'obstination. C'est pourquoi je ne manquerai pas de continuer à évoquer cette question essentielle pour LA TOMBE."

Le bon sens et l'obstination, le C.E.R.E.C. connaît aussi!

QUEL AVENIR  
POUR  
LA BASSEE ?

Vous ne l'avez pas su? Comme c'est bizarre! Un Schéma Directeur Bassée-Montois a été mis à disposition du public, l'an passé (du 17 sept. au 18 oct.96). Elaboré par le Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation (SIEP), que préside Monsieur le Maire de BRAY, ce schéma "expose l'ensemble des dispositions d'aménagement et d'urbanisme retenues par le SIEP" pour La Bassée et Le Montois.

LA TOMBE faisant partie de La Bassée, nous avons consulté ce dossier. Qu'y avons-nous découvert? L'embarras des élus des 43 communes concernées. Car ils se sont trouvés confrontés à deux directives contradictoires:

- d'une part, une carte des gisements de granulats exploitables, établie par l'UNICEM (organisme regroupant les carriers), selon laquelle La Bassée doit être criblée de nouvelles sablières;
- d'autre part, le Schéma Directeur de la Région Ile de France (approuvé en 1994) selon lequel les espaces naturels doivent être protégés.

Pour sortir de l'impasse, nos édiles ont imaginé un scénario en deux actes:  
- le moyen terme (horizon 2003), où l'on exploitera le maximum de carrières,  
- le long terme (horizon 2015), où l'on réaménagera les sites, en bases de loisirs. Quant au réseau routier, son usage sera "optimisé... en tant que desserte des carrières". N'était-ce pas original?

Sur le secteur CHATENAY-LA TOMBE, nous apprenons qu'un projet de réaménagement d'une zone de loisirs, dite de "la Belle Epine", est déjà en cours d'étude... Que nous réserve ce projet?

De page en page flotte un mot magique: "développement". N'ayons pas d'illusions! Il s'agit surtout, par le sable et le tourisme, de tirer profit de La Bassée. Et le Conseil Général insiste sur "la rentabilité finement étudiée des bases de loisirs". On sait pourtant, depuis longtemps, que le tourisme et le respect de l'environnement ne vont guère ensemble.

Le Préfet, pour sa part, a demandé que l'on attende l'approbation du Schéma Départemental des Carrières. Celui-ci est actuellement en cours d'élaboration et il doit s'imposer aux schémas locaux. Je vous en parlerai prochainement.

G. de SABLE

Bon à retourner au CEREC 41 Grande Rue 77130 LA TOMBE

Pour soutenir l'activité du C.E.R.E.C. en faveur de notre cadre de vie,

je verse ma cotisation:.....100 F

je fais un don:..... F

à l'ordre du CEREC

(C.C.P. LA SOURCE n° 38 544-44 D)

NOM: . . . . .

PRENOM: . . . . .

ADRESSE: . . . . .

Signature: